

Reconversion en Euros

L'accepteur est encouragé à réutiliser la monnaie locale Lou Pélou. L'Association Le Chemin Limousin l'accompagne pour trouver des débouchés au sein du réseau. L'accepteur a toutefois toujours la possibilité de reconvertir la monnaie locale « Lou Pélou » en Euros. Une contribution de 2% est prélevée lors de la reconversion. Cette contribution servira à financer les frais de fonctionnement de l'association, son autonomie et son développement.

Comptabilité et fiscalité

Lou Pélou ne modifie ni la comptabilité ni la fiscalité. Lou Pélou est comptabilisé comme un revenu en Euros, exactement comme tout autres titres de paiement (ticket restaurant, chèque vacances...). TVA, taxes et impôts sont calculés en Euros, de manière usuelle et en incluant les revenus obtenus en Pélous. L'accepteur s'engage à fournir (périodiquement) à l'association le Chemin Limousin les montants des Pélous reçus / dépensés / restant en caisse / et (pour les comptoirs d'échange) les montants reconvertis en Euros.

Adhésion

La durée de validité de cet accord est d'un an à dater de sa signature, renouvelable par tacite reconduction sous réserve que l'Accepteur soit à jour de sa cotisation annuelle. Il est rappelé que tout utilis'acteur (particulier, association ou entreprise) de la monnaie locale Lou Pélou doit, conformément à la loi, être adhérent à l'Association Gérante. L'Accepteur peut prendre part, comme tout adhérent, à la gouvernance participative de l'Association Le Chemin Limousin lors des assemblées générales. Enfin, l'adhésion à l'Association « Le chemin Limousin » implique l'acceptation de ses documents fondateurs : la Charte, les statuts et le règlement intérieur.

Résiliation

L'accepteur peut perdre sa qualité d'adhérent, selon les modalités prévues dans le Règlement Intérieur de l'Association Le Chemin Limousin : consentement mutuel, démission, liquidation, radiation pour motif grave.



Association Le chemin Limousin

BULLETIN (RÉ)ADHESION PRESTATATAIRE

Adhésion 1 PRESTATATAIRE = 1 voix lors des assemblées

= info publiée dans l'annuaire ↘

Réadhésion ? ne modifiez que ce qui a changé !

Ecrivez de manière lisible ou en majuscule, svp

Raison sociale

Adresse

CP Ville

Contact (*nom, prénom*)

Téléphone

Courriel

Web, Facebook

Slogan ou descriptif rapide *ex. légumes bio, atelier et stage de dessins, etc.*

.....

Activité pour vous retrouver plus facilement dans l'annuaire

Association Alimentation Artisanat Bien être, santé

Culture Formation Hébergement Magasin, boutique

Bar, restaurant Services Autre :

Marchés : indiquez vos marchés. Ex. Limoges / pl. des bancs / mercredi, samedi .

.....

.....

N'oubliez pas de compléter le verso ↩

LE PRESTATAIRE s'engage à afficher de manière visible le :

- Logo du Pélou + lien vers Le Chemin Limousin sur son site Internet
- Son numéro d'adhérent s'il accepte le règlement SMS
- Panonceau (en boutique et/ou sur les marchés) indiquant qu'il accepte Lou Pélou

Cotisation

Votre adhésion est à prix libre (5€ minimum) valable un an à partir de ce jour.

Cotisation : €, payée en Pélous Espèce Chèque n°

Don (contribution volontaire) : €

Service SMS pour les nouveaux adhérents

En demandant l'activation du service (gratuit) de paiement pas SMS en Pélous :

- Vous recevrez un numéro d'adhérent à communiquer pour vos transactions,
- Vous renouvelez automatiquement votre adhésion (qui sera prélevée sur votre solde en Pélous),
- Vous pouvez sur simple demande moduler votre cotisation ou désactiver le service

Je demande l'activation du service SMS en Pélous

Signature

L'adhésion implique l'acceptation des documents fondateurs : statuts, règlement Intérieur, charte.

Fait à, le Signature :

**A nous remettre en mains propres
ou à nous faire parvenir par courrier :**
**Le Chemin Limousin
53 La Chapelle
87380 Château-Chervix**

Accord Partenaire et Prestataire – Document à conserver

L'association « Le Chemin Limousin » a pour but de promouvoir et mettre en œuvre des modes d'échanges basés sur l'entraide et la coopération, le respect de l'environnement naturel, humain et culturel pour les générations présentes et futures. Elle contribue localement par tous moyens à réaliser son objet, notamment par l'instauration, l'administration et la gestion d'une monnaie complémentaire citoyenne qui circule entre partenaires (citoyens, artisans, entreprises, commerçants, associations...) souhaitant retrouver la maîtrise de l'usage des moyens d'échange.

Conditions

L'accepteur atteste ne pas avoir d'objet religieux, ni politique (à savoir non lié à un parti ou à un homme/femme politique), et ne pas avoir d'objet opposé aux valeurs de la charte de l'Association Le chemin Limousin. L'Association Le Chemin Limousin se réserve le droit d'accepter, ou non, l'adhésion de tout Accepteur selon les modalités définies dans le Règlement Intérieur.

Financement associatif

- Lors de son adhésion l'accepteur peut, comme tout adhérent, s'il le souhaite, participer aux frais de l'association par une contribution volontaire. Le montant de celle-ci est libre.
- Lors d'une reconversion de Pélous en Euros, l'accepteur verse une contribution de 2% pour le fonctionnement de l'Association « Le Chemin Limousin ».

Acceptation de la monnaie locale

L'accepteur s'engage moralement à accepter la monnaie locale Lou Pélou comme moyen de paiement de ses adhésions, dons, subventions, activités économiques, etc.

Interactions entre monnaie locale et Euros

Lou Pélou est à parité avec l'Euro : 1 Pélou = 1 euro et s'utilise exactement comme l'Euro. Lors d'un paiement en Pélous, la monnaie doit être rendue en Pélous : dans la limite de la trésorerie disponible en caisse les sommes inférieures à 0,50 Pélou sont systématiquement payées en centimes d'euros (il n'existe pas de pièces pour Lou Pélou). Il est possible de faire des paiements mixtes Pélous+Euros (*exemple* : 15 Euros payés avec 10 Pélous + 5 Euros), l'utilisateur fera l'appoint en centimes d'Euros.

